
POLITIQUE CULTURELLE DU CANTON DE BELÉN



MUNICIPALIDAD
B E L E N

Trabajamos por las presentes y las
futuras generaciones

RÉSEAUX LOCAL DROITS HUMAINS
SOUTIEN INSTITUTIONNEL PATRIMOINE
IDENTITÉ DÉVELOPPEMENT CULTUREL

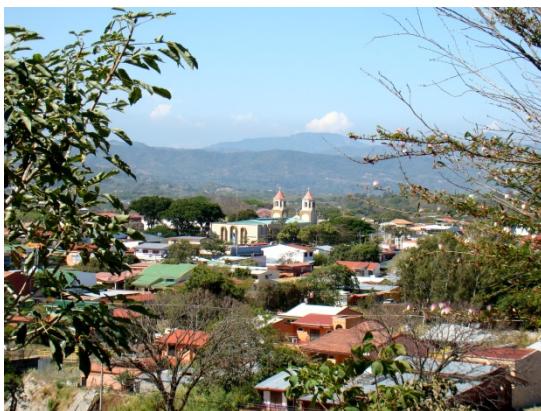
1. Contexte

Le canton de Belén rassemble 22.530 habitants sur un territoire de 11,81 km². Depuis qu'il est devenu un canton, ses habitants ont eu la volonté de s'organiser pour mener à bien des activités qui les unissent comme une famille et qui apportent un soutien à la vie de la communauté. Au fil des années, Belén s'est renforcée dans son organisation communale, jusqu'à compter actuellement plus de 96 organismes communautaires, associations de voisins, de jeunes, de personnes handicapées, de femmes ou de sport ; avec pour objectif de fournir à la communauté des partenaires stratégiques sur la base d'apports désintéressés et visant au développement d'actions artistiques et culturelles. Ces initiatives bénéficient en partie du soutien et du leadership du gouvernement local, générant ainsi une synergie durable et adéquate qui a permis le développement d'actions citoyennes en matière de construction stratégique et d'autonomisation, d'inclusion et d'équité dans la vie communautaire, culturelle et artistique, entre autres compétences de la municipalité.

Ces actions ont permis la distinction de la Municipalité de Belén au niveau national, en tant que gouvernement local pionnier dans la plupart des domaines de gestion institutionnelle, reflétant les efforts des équipes de la communauté et de la municipalité sur le développement du canton durant les dernières années et sur la garantie de prestations et de services de qualité aux habitants. En ce qui concerne la culture, Belén a depuis 1997 un Service Culture rattaché au Secteur de

Développement Social de la municipalité, et en charge de « Promouvoir le développement culturel du canton, au travers de dispositifs participatifs démocratiques, de différentes manifestations artistiques, en se basant sur l'égalité des opportunités et en soutenant l'analyse de l'identité culturelle, avec comme objectif d'améliorer la qualité de vie ». Ce service municipal se situe au sein de la Maison de la Culture, premier édifice municipal construit entre 1915 et 1916, qui a lui-même été déclaré d' « Intérêt Historique National » en 1985 par le Centre de Recherche et de Conservation du Patrimoine Culturel du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

Le Service Culture offre un espace d'information, de conseil et d'appui aux différentes organisations du canton, institutions publiques et entreprises privées dans la mise en œuvre de leurs activités culturelles respectives. Le Service Culture développe un Programme de Formation Artistique décentralisé, dans chacun des 3 districts du canton, qui consiste à fournir des cours dans différentes disciplines artistiques à la communauté de Belén : Musique (guitare, piano, chant, chœur, violon, solfège), Arts de la Scène (danse et théâtre) et Arts Plastiques (dessin, peinture et activités manuelles). Ces cours s'adressent à la communauté de Belén de tous âges et vise à favoriser les opportunités de capacitation et de sensibilisation. De plus, la Maison de la Culture est également un lieu où sont assurés les cours du Programme, les expositions des œuvres artistiques, la réalisation d'ateliers, de séminaires, de tables rondes et de concerts. Elle permet aux groupes artistiques de la communauté de s'y améliorer et d'expérimenter.



En outre, la Maison de la Culture accueille la Galerie « Billo Sánchez », une reconnaissance créée via un accord municipal qui est octroyé à des individus qui se sont distingués par leur travail altruiste pour la communauté. Dans ce même espace se trouve l'Ordre de Rita Mora López, un hommage posthume à la mémoire des individus qui ont apporté une contribution à la communauté du canton. La coordination des groupes artistiques inscrits au Service Culturel est aussi une autre de ses fonctions. Certains d'entre eux sont des groupes issus de la communauté qui pré-existaient avant la création du Service, d'autres ont émergé de la gestion culturelle qui s'est développée (Rondalla Municipale de Belén, Groupe de théâtre Argamasa, Atelier de Chorale, orchestre des Vents Municipal, expositions de Dessin et Peinture, Ateliers jeunesse, Maison de la Culture, Expositions de Travaux Manuels).

Toutes ces actions ont permis au gouvernement local de connaître réellement son environnement, ses activités et surtout, ses besoins, et lui a permis de faire émerger un manque d'orientation et de cadre de délimitation des priorités culturelles à court et à moyen terme, ce qui est clairement du ressort des droits culturels et qui lui permettrait d'établir des stratégies de développement communal et culturel. La politique Culturelle de Belén a été initiée par la Commission des Affaires Culturelles, en coordination avec le Service Culture de la Municipalité de Belén dans une perspective globale de développement économique du canton, en promouvant l'importance de la culture dans la vie locale et en fournissant un cadre juridique aux infrastructures matérielles, en articulation avec la communauté, le gouvernement local comme moteurs des processus sociaux et des événements culturels et artistiques divers.

Le Service Culture de la Municipalité de Belén est la première instance municipale du Costa Rica à proposer un dispositif participatif de construction de Politiques Culturelles Locales. L'éventail large de ses actions a permis au service culturel de participer activement au processus de construction

des politiques publiques, il est donc essentiel de mentionner la corrélation et le lien existant entre la Politique Culturelle de Belén et la Politique Nationale Culturelle. Cela implique que les axes stratégiques soient à la fois liés et indépendants : « **Promotion des actions ; Coordination et dynamisation de la culture ; Protection du Patrimoine ; Renforcement de la gestion culturelle et de la décentralisation des programmes et des projets** ». Actuellement, la culture est une ressource qui n'a pas été suffisamment exploitée ; il est donc important de renverser cette dynamique pour construire une société plus juste, aux standards de qualité de vie plus élevés.

LA POLITIQUE CULTURELLE SE DEFINIT COMME FACILITATRICE DU DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE, CULTUREL, RENFORÇANT L'IDENTITE, LE SENTIMENT D'APPARTENANCE AU TRAVERS DE LA PARTICIPATION ET CONTRIBUANT AU DEVELOPPEMENT HUMAIN.

2. Belén et la culture

Après l'expérience de la Municipalité de Belén, d'autres municipalités et entités nationales ont entrepris d'affiner leurs stratégies pour obtenir les orientations nécessaires en termes de culture. C'est le cas du Ministère de la Culture qui, en 2013, a approuvé la Politique Publique Culturelle. Les deux politiques sont axées sur des approches basées sur les droits, la sensibilité culturelle, le genre, la coordination, la transversalité, l'interculturalité et le développement durable.

Il est important de remarquer que le ministère a formulé son objectif général ainsi : « Promouvoir l'exercice effectif des droits humains culturels et la participation effective des individus, des groupes et des communautés à la vie culturelle du pays, afin qu'ils puissent exprimer librement leur diversité culturelle et améliorer la contribution de la culture au développement durable aux niveaux local, régional et national, sur la période 2014-2023 ». Cela témoigne d'une forte cohérence avec les axes stratégiques qui sont développés par la Politique Culturelle :

- (1) Participation effective et exercice des droits culturels dans la diversité
- (2) Dynamisation économique de la culture
- (3) Protection et gestion du Patrimoine culturel, matériel et immatériel
- (4) Renforcement institutionnel pour la promotion et la protection des droits culturels
- (5) Droits culturels des peuples indigènes

De même, l'Agenda 21 de la Culture synthétise les caractéristiques principales qui doivent être exercées au sein de la gestion culturelle au niveau international, grâce à l'engagement des villes et des gouvernements locaux qui y adhèrent. Les politiques Culturelles de Belén sont directement et assurément en lien avec cet agenda, ainsi qu'elle s'établissent avec succès :

Agenda 21 de la Culture	Politique Culturelle du Canton de Belén
Culture et droits humains	Faciliter la participation afin de générer des processus continus et durables de développement artistique culturel, en incitant les interactions entre équipes.
Culture et inclusion sociale	Coordonner des activités et des agendas culturels de toutes les initiatives des agents culturels.
Culture, durabilité et territoire	Renforcer la gestion artistique en facilitant la formation et la sensibilisation à travers la coopération, les programmes et les projets qui promeuvent le développement culturel.

Une série de caractéristiques permettent de représenter la définition de la culture, comme en témoigne avec succès les Politiques Culturelles du canton de Belén. La Maire de Belén soutient fidèlement l'investissement qui est fait dans la culture, à travers différents budgets spécifiques mis à disposition à ces fins ; et elle participe activement dans le développement et la mise en œuvre concrète des actions. Ce budget, établit par la Municipalité de Belén, se monte à 5% des revenus municipaux pour la gestion culturelle. Ce pourcentage permet de faciliter divers processus de concertation mis en place dans les communautés et dans les quartiers. Néanmoins, elle reçoit également le soutien, l'appui logistique et le parrainage d'entreprises du canton dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises. Cela représente une dimension indispensable et la majorité

des entreprises du canton se coordonnent avec le gouvernement local dans ce but. Cette interaction est favorisée par le Service Culture dans la majorité des actions.

Le Service de Culture possède divers moyens de diffusion de ses actions, générés au sein même des activités afin d'atteindre toute la population. Une brève évaluation des activités est également réalisée dans le but d'étudier, au regard de la perception de la population, leur impact, leur valeur, et les aspects à améliorer. L'un des autres objectifs principaux de la gestion culturelle du canton de Belén est aussi d'être inclusive, en respect aux choix des individus qui participent aux actions dans le but de garantir l'expression et la participation. Dans le même temps, toute la population peut accéder et participer aux actions de manière gratuite.

Le Service Culture participe activement à quelques commissions municipales et met en œuvre des projets de recherche sur des thématiques telles que le Patrimoine Culturel, l'Identité, le Patrimoine Architectural ou le Patrimoine Archéologique et sa conservation, conformément aux normes établies par la loi sur le patrimoine. Les activités sont développées de façon décentralisée par les groupes organisés et des partenaires culturels. Elles sont menées à bien dans l'espace public et soutenues par des outils qui facilitent les processus dans le but de les rendre plus accessible pour la société. La Maire de la Municipalité de Belén soutient fidèlement les investissements culturels effectués au moyens de budgets spécifiquement prévus pour ce type de politique, en plus de participer au développement et à la concrétisation des actions mises en œuvre.



En matière de gestion culturelle, la décentralisation est un processus qui s'est initié en 2009, qui a été ratifié en 2011 avec le lancement des Politiques Culturelles du canton et qui est conçue comme un processus continu. De plus, c'est un élément indispensable qui s'établit de la manière suivante au sein de la politique : « Par décentralisation est entendu le processus qui a été initié il y a plusieurs années pour atteindre la participation dans le processus culturel. Cela inclue le transfert de compétences et de ressources pour la réalisation de processus et d'activités artistico-culturelles. Les différents participants au processus culturel sont considérés et traités comme de véritables partenaires stratégiques. La fonction de coordination exercée par le Service Culture est considérée comme vitale, mais le travail et les efforts de chacun des agents ou acteurs culturels n'en est **pas moins** important ; que ce soit de manière individuelle ou collective ; ce qui est valorisé est l'apport au développement culturel du canton ».

Le Service Culture, en tant que facilitateur des processus artistiques et culturels, coordonne quelques instances pour la programmation d'actions, que ce soit avec des services de la même municipalité, des centres éducatifs, des universités, entreprises privées, institutions étatiques, etc. ; en vue de l'optimisation des ressources dont il dispose et l'atteinte des objectifs et des buts fixés. Il gère également une base de données comprenant des artistes, des artisans et des voisins actifs de la communauté et des participants aux actions, dans une optique de recherche, d'apprentissage et de participation, d'autres formes de gestion culturelle et de bonnes pratiques.

3. Objectifs et mise en œuvre du projet

3.1. Objectifs principaux

Contribuer à la formation globale des habitants de Belén en humanisant le développement économique du canton au travers de la formation et de la sensibilisation des citoyens, avec une plus

grande conscience du patrimoine historique, environnemental, artistique et culturel et de leur rôle dans le renforcement de la participation individuelle et collective pour améliorer la qualité de vie.

Être l'organe facilitateur et intégrateur des efforts communs, qui cherchent à identifier, développer et renforcer les valeurs et les éléments de la culture qui garantissent sa durabilité dans le développement local. Cette politique culturelle se définit comme facilitatrice du développement artistique, culturel, renforçant l'identité, le sentiment d'appartenance au travers de la participation et contribuant au développement humain.

Objectifs spécifiques

- Placer la culture comme un facteur d'humanisation du développement économique et améliorer la qualité de vie.
- Renforcer la participation active individuelle et collective dans le processus culturel.
- Diffuser, conserver et préserver le patrimoine tangible et intangible du canton.
- Promouvoir un changement de mentalité des agents municipaux visant à développer, sauvegarder et préserver le sentiment d'appartenance des habitants de Belén.
- Impulser la sensibilisation et l'innovation artistique culturelle au sein de la population.

LE SERVICE CULTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE BELÉN EST LA PREMIÈRE INSTANCE MUNICIPALE DU COSTA RICA À PROPOSER UN DISPOSITIF PARTICIPATIF DE CONSTRUCTION DE POLITIQUES CULTURELLES LOCALES. IL AUSSI PARTICIPÉ ACTIVEMENT AU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE NATIONALE.

3.2. Mission

L'objectif de la politique est d'atteindre un développement culturel participatif et équitable, définissant les fonctions des participants dans le processus, utilisant toutes les alternatives possibles concernant les espaces, le capital humain et les ressources locales pour améliorer la qualité de vie de la population.

Le développement humain suppose l'autonomisation des valeurs de l'appartenance, en respect à la différence, la solidarité et l'appréciation de la vie, sans distinction de race, de nationalité, d'orientation sexuelle, de genre ou de religion. La formation et la sensibilisation artistique culturelle favorisent la capacité créative et d'innovation des individus, et constituent un outil de développement d'aptitudes et de valeurs, ainsi que d'autres formes de connaissances. Le sentiment d'appartenance et d'identité dans une communauté se développent à partir de la reconnaissance et de la mesure de diverses dimensions de l'héritage culturel et patrimonial. La facilitation et le soutien à la participation active et consciente de la communauté en vue d'objectifs partagés et d'intérêts communs, incite la population à participer à la prise de décision, à l'organisation, à l'exécution, à l'évaluation et aux activités des programmes, plans et projets réalisés par les agents et par les organisations de la société civile.

3.3. Axes d'actions

Axes stratégiques.

- (a) Promotion: Faciliter et promouvoir la participation, afin de générer des processus continus et durables de développement artistique culturel, en favorisant les relations d'équipes
- (b) Coordination des activités et agendas des initiatives des agents culturels.
- (c) Patrimoine: Promouvoir et faire connaître les résultats des recherches en lien avec le bagage historique et culturel.
- (d) Renforcer la gestion artistique culturelle en facilitant la formation et la sensibilisation au travers de la coopération, des programmes et projets liés au développement culturel.
- (e) Entraider les groupes sociaux, culturels et entrepreneurs à améliorer la qualité de vie des populations en désavantage social.
- (f) Décentraliser les programmes et projets mis en place par les différents acteurs culturels de la communauté qui permettent d'atteindre le maximum du processus culturel, et les organiser de sorte que le gouvernement local puisse en assurer la supervision.

Axes Culturels.

- (a) Sensibilisation et Formation: Les agents, acteurs, promoteurs et travailleurs culturels sont les exécutants des processus et des activités. Ils coopèrent pour mener à bien la mise en œuvre des politiques.
- (b) Renforcement des agents: Le Service Culture doit développer cet axe.
- (c) Stimuler et promouvoir la production culturelle individuelle ou collective.
- (d) Recherche et Veille.

Les Agents Culturels sont les participants et exécutants de la vie culturelle locale. Il s'agit bien de tous les habitants et visiteurs, se définissant comme suit : « travailleurs, promoteurs, agents, gérants et acteurs de la culture sont tout autant d'individus ou d'organisations qui exécutent les processus et activités artistico-culturelles de manière permanente ou temporelle ». Le Service Culture a vocation à coordonner, promouvoir et veiller au développement culturel du canton, avec pour fonction principale d'intégrer les différentes activités dans une visée d'intermédiation et de promotion. Depuis la mise en œuvre de cette politique en 2011, le Service Culture s'est donné pour mission de générer les transformations nécessaires pour rester fidèle aux engagements pris, en suivant les grandes orientations établies par les partenaires stratégiques et acteurs actifs de la gestion culturelle.

3.4. Obstacles

Quelques-uns des obstacles auxquels la mise en œuvre s'est confrontée sont à signaler :

- Manque de formalisation des partenaires ; tous ne sont pas des associations formelles.
- Résistance au changement; quelques partenaires résistent au fait que d'autres qu'eux aient de nouvelles fonctions d'exécution d'activités artistiques et culturelles qu'ils ont développé.
- Résistance de certains partenaires dans la création de certaines actions, notamment celles visant à rechercher des ressources et commanditaires dans la mesure où le Service Culture ne peut pas satisfaire tous les besoins
- L'augmentation du nombre de fonctions et le manque de budgets n'a pas permis de stimuler et de promouvoir de manière satisfaisante la production culturelle individuelle ou collective, néanmoins, en 2014, des actions ont été initiées dans cette perspective.

LE SENTIMENT D'APPARTENANCE ET D'IDENTITÉ À UNE COMMUNAUTÉ SE DÉVELOPPE À PARTIR DE LA RECONNAISSANCE ET DE LA MESURE DE DIVERSES DIMENSIONS DE L'HÉRITAGE CULTUREL ET PATRIMONIAL.

4. Impacts

4.1. Impacts sur le gouvernement local

Le Service Culture étant une entité chargée de la formulation, de l'exécution et de l'évaluation de toutes les activités artistiques et culturelles qui se développent dans le canton, elle est devenue responsable de la coordination et du contrôle de ces actions en tant qu'entité promotrice et moteur culturel du canton.

Elle est devenue l'organe de gestion de l'ensemble de l'agenda artistique et culturel, facilitant des activités et productions, élaborant les lignes d'action du développement culturel, les stratégies de promotion et de création des conventions, subventions, concours, alliances stratégiques, conseils techniques, projets adressés au Patrimoine Architectural, Archéologique et Culturel, promouvant toutes les activités culturelles dans le milieu local, national et international et soutenant les initiatives visant à identifier les espaces d'accueil des activités artistiques et culturelles. Ainsi, l'orientation des actions s'est transformée et l'expérience a été très enrichissante.

4.2. Impacts sur la culture sur les agents culturels du territoire

Les partenaires stratégiques et participants ont tenu à se mettre à jour et à se former jusqu'à adopter une attitude beaucoup plus proactive dans les actions. Ils se sont montrés plus intéressés dans la conduite des activités au sein des districts, travaillant aussi sur la mise en œuvre d'autres actions qui se complétaient et permettaient de renforcer les activités à destination de la communauté. Les partenaires stratégiques ont essayé de participer dans quelques processus, activités et projets

culturels temporaires ou permanents, dans la recherche de la croissance socio-culturelle. Leurs compétences et aptitudes se sont élargies, les transformant en un véritable bloc organisateur, proactif, créatif en constante croissance, avec une continuité et une équité dans leur manière de faire et avec un haut degré de responsabilité dans le développement et l'accomplissement des projets auxquels ils participaient. Toutes les activités mises en œuvre depuis 2011 ont été satisfaisantes.

4.3. Impacts dans la ville et sur la population

L'impact du projet sur la communauté est très ciblé. En plus d'une population active dans tous les domaines existants, les individus qui participent aux activités peuvent identifier les divers acteurs qui en sont à l'origine, principalement reliés aux dirigeants des communes, aux organisations de base et au gouvernement local ; ce qui met l'accent sur la capacité d'interaction et de participation de tous.

4.4. Impacts transversaux

La participation avec d'autres services municipaux dans la coordination d'actions respectives a également été atteinte, comme c'est le cas de la gestion du recyclage qui s'est conformée aux différents quartiers et districts concernant le ramassage des déchets ; de la coordination avec les actions liées à l'emploi développées de manière décentralisée également, entre autres. La mise en œuvre des Politiques Culturelles, en plus d'être obligatoire, a permis d'agir comme une règle agréable de collaboration avec les autres agents qui intervenaient déjà dans l'action culturelle ; en encourageant leur participation jusqu'à leur appropriation et leur autonomisation. Le Service Culture est doté d'un budget spécifique qui représente une constante dans le développement des actions. De plus, il est également essentiel d'établir une mise à jour des politiques au moins tous les 10 ans, dans une visée d'innovation et de transformation qui doit permettre tant pour le Service Culturel que pour la Municipalité, de garder un statut d'entité pionnière.

Parmi les principales réussites de la politique Culturelle du canton de Belén en 2014, il est important de mentionner la formulation et la réglementation du Programme vinculARTE Belén, une initiative décrite dans la politique capable de créer un fonds compétitif pour les projets de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Cette initiative place également le Service Culture de la Municipalité de Belén comme pionnière pour ce type d'initiatives, en tant que premier gouvernement local à l'origine de participation citoyenne au sein du canton, dans une idée de maintien de l'identité communautaire en termes d'usages, de représentations, d'expressions, de connaissances et de techniques – de pair avec les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui y sont inhérents, comprenant les expressions vivantes héritées de notre passé et transmises à nos descendants, en tant que traditions orales, arts, du spectacle, usages sociaux, rituels, actes festifs, connaissances et pratiques relatives à la nature et à l'univers, ainsi que les savoirs et techniques liées à l'artisanat traditionnel.

5. Informations relatives

La Ville de Belén a été candidate à la première édition du « Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 » (janvier-mai 2014). Le Jury du Prix a rendu son rapport final en juin 2014 et a sollicité la Commission culture de CGLU pour la reconnaissance de ce projet comme une pratique exemplaire de l'Agenda 21 de la culture.

Candidature approuvée en septembre 2014.

Bonne pratique publiée en novembre 2014.

Cette fiche a été rédigée par Licda. Lillyana Ramírez Vargas, Coordinatrice du Service Culture, Municipalité de Belén.

Contact: [cultura1\(at\)belen.go.cr](mailto:cultura1(at)belen.go.cr)

Site Web: www.munibelen.go.cr

Facebook: <https://www.facebook.com/munibelen>